

A medieval manuscript illustration of a king. He wears a gold crown with a scalloped edge and a red robe over a green tunic. He holds a scepter in his right hand and a book in his left. The background is blue with architectural elements like arches and columns.

Antoine Destemberg

# Atlas de la France médiévale

Hommes, pouvoirs et espaces, du <sup>v</sup><sup>e</sup> au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle

autrement



# Atlas de la France médiévale

Édition exclusivement réservée aux adhérents du Club  
LE GRAND LIVRE DU MOIS

## Auteur

**Antoine Destemberg** est maître de conférences en histoire médiévale à l'Université d'Artois. Agrégé et docteur en histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il est chercheur au Centre de recherches et d'études Histoire et Sociétés (EA 4027), chercheur associé au Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589) et membre du comité éditorial de la *Revue historique*. Ses recherches portent sur les écoles et universités médiévales, la socio-histoire des élites intellectuelles, les mécanismes de l'acculturation savante et la pensée sociale à la fin du Moyen Âge. Son ouvrage *L'honneur des universitaires au Moyen Âge. Étude d'imaginaire social* (PUF, 2015) a obtenu le 14<sup>e</sup> Prix *Le Monde* de la recherche universitaire, ainsi que le Prix Lan tier de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a également participé à la publication de *Faire jeunesses, rendre justice* (Publications de la Sorbonne, 2015), *Structures et dynamiques religieuses dans l'Occident latin* (Atlande, 2011) et du *Nouvel Atlas de l'histoire de France* (Autrement, 2016).

## Dédicace

Au moment de poser le point final à cet atlas, j'apprenais la douloureuse nouvelle de la disparition de mon ami, Boris Jeanne, foudroyé par la maladie. Il était bien trop jeune pour être enlevé aux siens et intégrer la cohorte de ceux dont on parle au passé. Que l'on me permette donc, en lieu et place des traditionnels remerciements, de lui dédier ces quelques pages. Être le récipiendaire d'un atlas de la France médiévale n'aurait certainement pas manqué de le faire sourire, lui le moderniste, lui l'américaniste.

## Cartographes

**Fabrice Le Goff** est cartographe indépendant. Il a réalisé les cartes de plusieurs atlas de la collection Atlas/Mémoires.

**Guillaume Balavoine** a réalisé les cartes du *Grand Atlas de l'histoire de France* (Autrement, 2011) reprises dans cet ouvrage.

Maquette : Agence Twapimoa

Correction : Carol Rouchès

ISBN : 978-2746-7-4527-8

ISSN : 1272-0151

© 2017, Éditions Autrement

17, rue de Tournon – 75006 Paris

[www.autrement.com](http://www.autrement.com)

Dépôt légal : mai 2017

Imprimé et relié en avril 2017 par l'imprimerie Pollina, France, L79021

Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'éditeur et de propriétaire, les Éditions Autrement.



# Atlas de la France médiévale

Hommes, pouvoirs et espaces, du <sup>v</sup><sup>e</sup> au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle

Antoine Destemberg

Cartographie : Fabrice Le Goff



# Atlas de la France médiévale

## 6 Introduction

6 Hommes, pouvoirs et espaces, du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle

## 9 La longue durée de la Gaule et le royaume des Francs

10 La Gaule avant Clovis

12 Naissance et expansion du *Regnum Francorum*

14 La continuité des structures romaines

16 Le royaume franc au temps de la « grande faide royale »

18 Christianisation et diffusion du monachisme

20 Du royaume carolingien à l'empire de Charlemagne

22 Le système palatial franc

24 Les renaissances carolingiennes

26 Vivre dans un grand domaine agricole sous les Carolingiens

28 La naissance de la Francie occidentale

## 31 La féodalité dans le royaume capétien

32 Le royaume capétien autour de l'an mil

34 L'âge de la seigneurie

36 Une « blanche robe d'églises »

38 Cluny et Cîteaux

40 La paix de Dieu et l'affirmation d'une société d'ordres

42 L'appel de la Terre sainte

44 La culture courtoise

46 Pouvoir épiscopal et diffusion de l'« art de France »

## **49 Le « beau Moyen Âge »**

- 50** Du royaume des Francs au royaume de France
- 52** L'essor urbain
- 54** Communes et consulats
- 56** L'animation des échanges commerciaux
- 58** La renaissance scolaire du XII<sup>e</sup> siècle
- 60** Naissance de l'université
- 62** Le Languedoc « cathare »
- 64** L'optimum démographique du XIII<sup>e</sup> siècle

## **67 L'automne de la France médiévale**

- 68** Souveraineté et majesté sous les derniers Capétiens
- 70** Saint-Denis et l'idéologie royale
- 72** Le palais de la Cité : miroir du développement de l'État royal
- 74** Paris à la fin du Moyen Âge : l'affirmation d'une capitale
- 76** La papauté à Avignon
- 78** La peste noire
- 80** La guerre de Cent Ans
- 82** Crise économique et dépression sociale
- 84** Les révoltes populaires
- 86** L'État royal et son territoire
- 88** La domination progressive du français

## **90 Conclusion**

## **92 Chronologie**

## **94 Bibliographie**

## INTRODUCTION

# Hommes, pouvoirs et espaces, du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle

**R**ésumer les mille ans qui s'écoulent entre les V<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles en une quarantaine de cartes oblige à des choix, forcément discutables, et à des renoncements, forcément douloureux. Le panorama proposé ici ne prétend donc nullement à l'exhaustivité, tout au plus à livrer quelques points de repère dans le bouillonnement historique d'une vaste période. Il n'a pas non plus la prétention de succéder à l'admirable *Atlas de la France médiévale*, réalisé dans cette même collection par Olivier Guyotjeannin<sup>1</sup>. Il s'honorera à prendre place, modestement, à côté de lui.

### Représenter l'espace médiéval

Pour un historien médiéviste, se conformer aux exigences éditoriales d'un atlas historique de la France médiévale n'a rien d'une évidence. Certes, on pourrait ici revendiquer de marcher dans les pas de ceux qui ont fait, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes heures de l'union des disciplines historique et géographique, et qui se sont appliqués avec talent à promouvoir une histoire des hommes par les cartes. Mais la géographie et l'histoire nous ont depuis conjointement mis en garde : l'espace n'est pas un donné naturel, mais une construction, une représentation ayant elle-même une histoire. De fait, les principes de la représentation cartographique actuelle, offrant une image de territoires délimités par des frontières linéairement tracées, sont étrangers au Moyen Âge et rendent compte d'une réalité spatiale qui n'a probablement pas existé en

tant que telle. L'espace médiéval est un espace vécu, discontinu et polarisé. Il se confond avec la conception du pouvoir, en un jeu d'emboîtements et de superpositions. Et même si l'on peut observer durant le Moyen Âge un lent processus de territorialisation du pouvoir, celui-ci s'exerçait d'abord sur les hommes avant de s'exercer sur un territoire : d'où une conscience moindre des frontières, mot lui-même d'apparition tardive. C'est pour toutes ces raisons que nous avons choisi de penser cet atlas comme la conjonction des hommes, des pouvoirs et des espaces.

### Quelle « France » au Moyen Âge ?

La cadre chronologique adopté embrasse, de façon traditionnelle, cette « tranche » de l'histoire s'écoulant du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Cette périodisation dont les historiens d'aujourd'hui héritent n'a peut-être de valeur que dans le fait de produire un langage commun, mais un langage commun que ce type d'ouvrage – destiné à un large public – nous semble exiger. Il convient toutefois d'éviter de laisser penser au lecteur que la « France » dont il s'agit ici – entendue au sens d'une nation faisant se confondre un peuple et un territoire partageant un destin commun – aurait existé dès le V<sup>e</sup> siècle. Sans doute Clovis avait-il une idée de ce que pouvait être la Gaule et le royaume des Francs – dont les limites étaient très différentes des frontières actuelles de la France – mais l'idée de « France » lui était étrangère. Il faut attendre le tournant du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle pour voir les Capétiens commencer

à recourir au titre de « roi de France », sans pour autant délaissier celui, historique, de « roi des Francs ». La guerre de Cent Ans a peut-être joué un rôle catalyseur dans le processus d'identification d'un espace politique large dans son roi, et quelques propagandistes du pouvoir royal font volontiers usage, après 1415-1420, du terme « Français » pour désigner l'ensemble des sujets du roi. Mais cela reste le fait d'une minorité et pour la plupart, être « français » signifie être originaire d'Île-de-France, dans un royaume composé de Poitevins, de Normands, de Champenois, d'Auvergnats, etc. Il convenait donc de proposer un panorama historique qui évite tout essentialisme, tendant à considérer que les choses ont toujours existé, car ces raisonnements confinent à une négation de ce qu'est l'histoire.

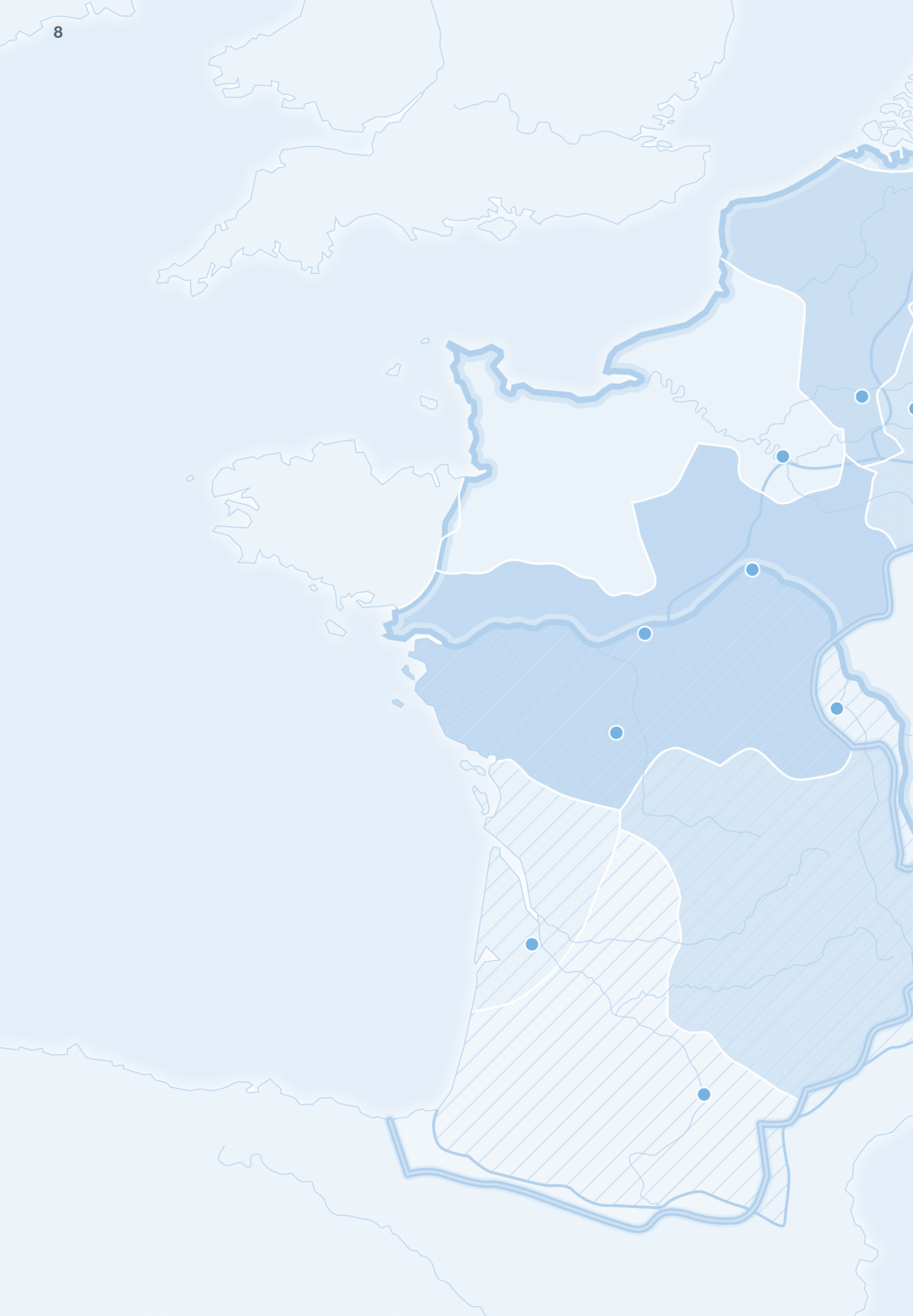
### L'histoire comme jeu d'échelles

Conscient de ces différentes mises en garde, le lecteur pourra donc légitimement s'interroger sur la pertinence d'un « Atlas de la France médiévale », quand l'historiographie elle-même discute de celle d'une histoire de France dans un monde globalisé. Or c'est probablement par l'approche spatiale que celle-ci se justifie le mieux : une histoire attentive aux jeux d'échelles, soucieuse de mettre en valeur les connexions entre les différents espaces appréhendés – ce que nous nous sommes efforcés de proposer ici –, ne peut ignorer, entre la micro-histoire et l'histoire globale, l'échelle d'un espace « français » aux contours

mouvants et historiquement signifiants. C'est pourquoi, à côté des nombreuses cartes qui s'attachent aux royaumes des Francs puis de France, le lecteur trouvera dans cet atlas des cartes qui ne se subsument pas à un téléologique « hexagone », mais qui invitent à considérer le cadre élargi de l'Occidental latin. De même, on ne s'étonnera pas de rencontrer un plan du palais carolingien d'Aix-la-Chapelle – aujourd'hui Aachen en Allemagne. Cette volonté de jouer sur les échelles d'analyse nous a enfin conduits à valoriser des lieux précis, en tant qu'ils offraient une entrée privilégiée dans des phénomènes historiques plus larges : une seigneurie du Mâconnais, le plan d'une ville ou d'un monastère, une carte du Languedoc ou de la Bourgogne. Un atlas doit rester une invitation au voyage.

1. Olivier Guyotjeannin, *Atlas de l'histoire de France. La France médiévale (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Autrement, 2005. Cartographie de Guillaume Balavoine.





# La longue durée de la Gaule et le royaume des Francs

L'expression d'« âge moyen » fut forgée au XV<sup>e</sup> siècle par des hommes prétendant s'en démarquer et qui aspiraient à faire croire qu'entre la « chute de l'Empire romain » et l'appropriation du souvenir de Rome par les humanistes, il y aurait eu une longue éclipse de l'histoire.

Pourtant, dès 1681 et son *Discours sur l'histoire universelle* qu'il écrivit pour le dauphin, Bossuet entendait se démarquer de ce désamour fondateur en proposant une autre périodisation de l'histoire : « Je vous donne cet établissement du nouvel empire sous Charlemagne, comme la fin de l'histoire ancienne, parce que c'est là que vous verrez finir tout à fait l'ancien Empire romain. » Si les historiens d'aujourd'hui soulignent au contraire la prégnance de la romanité dans le nouvel ordre carolingien, le mérite de Bossuet fut d'avoir invité à observer les transformations sociales et politiques des IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles moins comme une rupture globale que comme une lente transformation d'un monde chrétien nouveau : une longue durée de la Gaule et du *Regnum Francorum*.

# La Gaule avant Clovis

La présence des peuples dits « barbares » – nom donné par les Romains à tous ceux qui ne l'étaient pas – dans l'Empire romain n'est pas, à la veille du règne de Clovis, une brutale nouveauté. À mesure que les historiens et archéologues ont affiné nos connaissances sur cette période charnière inaugurant le Moyen Âge, le vieux paradigme des « grandes invasions » fut progressivement abandonné pour insister davantage sur la continuité du monde romain.

## Rome créa les « barbares »

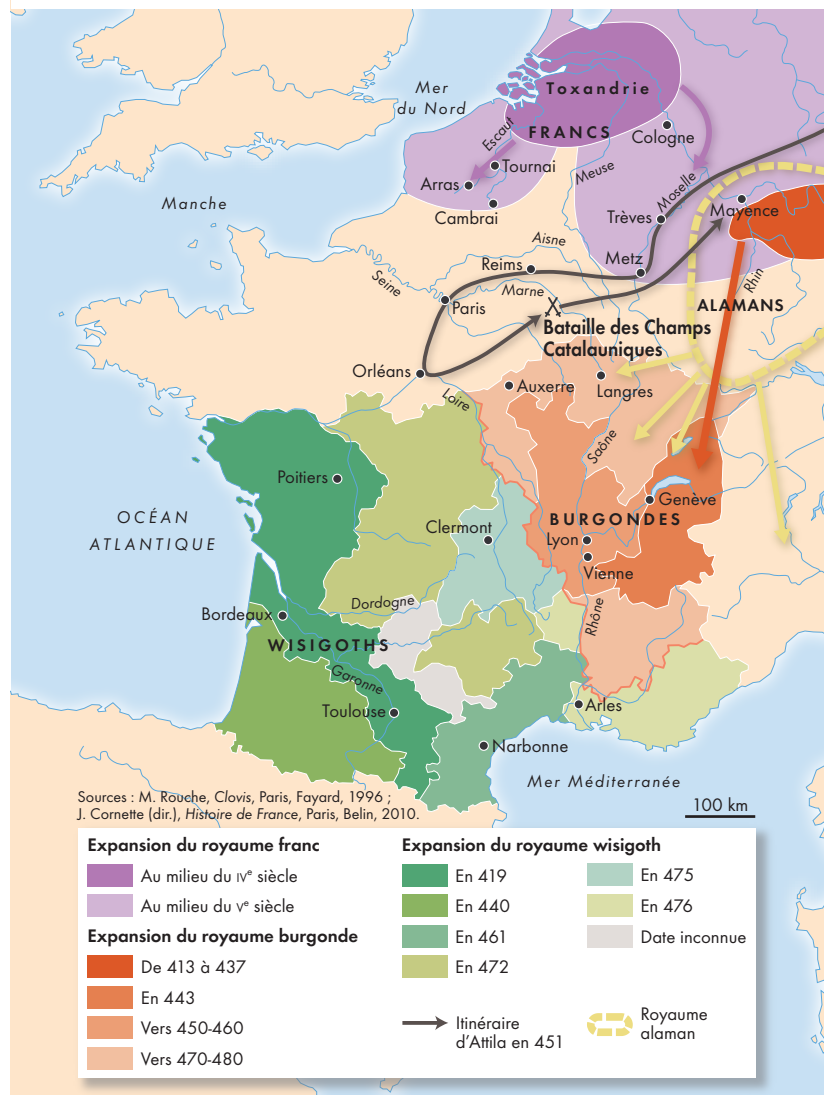
Ne relevant ni d'une invasion ni d'une migration, la présence des peuples barbares au sein de l'Empire romain relève d'une relation inaugurée de longue date, construite sur des rapports d'alliance et de conflits avec les Romains, et qui ne se résume pas à la prédation des barbares vis-à-vis des richesses romaines. Les Romains avaient l'habitude, dans leur vaste empire, de traiter avec des peuples limitrophes et de conclure des accords de défense mutuelle, faisant de ces peuples des clients de Rome. Cette stratégie eut ici un succès inégal car elle se heurtait à l'émiettement politique des peuplades barbares. Dès la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, lorsque les Romains repoussèrent les limites septentrionales et orientales du monde romain – ce qu'ils nommaient le *limes* – au-delà du Rhin et du Danube, la question de la stabilisation des peuplades voisines se posa.

La description de la Germanie que proposa Tacite (vers 98 apr. J.-C.) est représentative d'une curiosité à l'égard des mœurs de ces tribus vivant de l'activité agricole et dominées par une élite guerrière, qu'il nomme Chamaves, Bructères, Chattes, etc. D'une certaine façon, ce sont les autorités romaines qui, dès les II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles, en cherchant à fédérer des groupements de populations hétérogènes pour avoir un interlocuteur unique, ont créé les « peuples barbares ». Leurs noms témoignent de cette dynamique sociopolitique : les Alamans, par exemple, dont le terme signifie le rassemblement de « tous les hommes », n'apparaissent dans

la documentation qu'en 213, lorsque l'empereur Caracalla entreprend une campagne militaire contre eux ; il en va de même des Francs, « hommes

courageux et libres », qui résistent dans un premier temps à la tutelle romaine et attaquent la Gaule depuis l'espace rhénan dès les années 260-270.

## L'EXPANSION DES ROYAUMES BARBARES AU V<sup>e</sup> SIÈCLE



## Des barbares serviteurs de Rome

Au III<sup>e</sup> siècle, sous l'effet d'une importante crise économique, les confins septentrionaux de l'Empire se virent progressivement dépeuplés, contribuant ainsi à la fragilisation de cet espace frontière. Les autorités romaines entreprirent d'installer à l'intérieur des limites de l'Empire des peuples vivant jusqu'alors au-delà du *limes* et de constituer ainsi un glacis défensif en s'appuyant sur des contingents barbares intégrés au dispositif militaire romain. Ces soldats barbares à qui une terre romaine était concédée en échange d'obligations militaires dans l'armée romaine étaient nommés « lètes ». Ce statut les exemptait également de toute contribution fiscale, une condition qui explique peut-être également pourquoi les Romains les nommèrent « francs ». Au IV<sup>e</sup> siècle, certains chefs barbares acceptant de reconnaître l'autorité romaine conclurent des pactes avec Rome, leur conférant le statut de « fédérés » : c'est le cas vers 340, lorsque l'empereur Constant installa des Francs dans un territoire formé par la boucle de la basse vallée du Rhin, la Meuse et l'Escaut, à cheval sur les provinces romaines de Belgique seconde et Germanie seconde, nommée la Toxandrie.

## La loi salique

Intégrés aux structures romaines, ces chefs barbares que la Notice des dignités – un inventaire administratif romain datant de 395-430 – nommait « ducs », occupèrent progressivement des positions éminentes dans la hiérarchie militaire. Ils participèrent activement aux rivalités politiques et usurpations du trône impérial qui eurent cours au milieu du IV<sup>e</sup> siècle : ainsi, le général franc Wisogast participa au renversement de l'empereur Constant, en 350, au profit de Magnence, dont il devint le consul l'année suivante ; Arbogast fut maître de cavalerie sous l'empereur Gratien (367-383), avant de devenir consul de Rome en 385 et d'épouser la fille unique de l'empereur d'Orient, Arcadius, en 395. Les exemples ne sont pas rares de ces « barbares impériaux » qui, dès

## LA PROCLAMATION DE LA LOI SALIQUE



la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, sont devenus des acteurs prépondérants du pouvoir en Gaule et, plus largement, dans l'Empire. Ce sont probablement ces généraux romains d'origine franque qui furent à l'origine des premières tentatives de promulgation d'un cadre juridique régulant les relations entre Francs et Romains, au sein de cet espace de la Toxandrie : la loi salique. Son nom vient de l'adjectif « saliens » (*sali*) dont on qualifiait certains soldats francs, expression qui désignait le fait d'avoir « la corde au cou », et renvoyait à la fois à un geste rituel signifiant la soumission à Rome et à l'emblème figurant sur la bannière des armées romano-franques de l'est de la Toxandrie. Rédigée en latin, avec de forts emprunts au droit romain, cette loi salique n'est pas l'émanation d'un peuple germanique ainsi unifié, mais un exemple de l'intégration précoce des barbares à l'empire.

## Childéric, roi des Francs et général romain

Au V<sup>e</sup> siècle, l'armée romaine n'était plus composée qu'à 25 % de citoyens romains, le reste provenant des contingents d'origine barbare. Les

chefs militaires francs étaient considérés comme des généraux romains à part entière. Dans la documentation romaine, le père de Clovis, Childéric, est ainsi qualifié de « duc de Belgique seconde », c'est-à-dire gouverneur de cette province romaine. À sa mort, en 481, il se fit inhumer à Tournai, cité dont il avait fait le centre territorial de son pouvoir. Découverte et fouillée au XVII<sup>e</sup> siècle, la tombe de Childéric a révélé un mobilier funéraire qui illustre parfaitement le processus de fusion culturelle déjà opérée par les élites romano-franques : si certaines parures semblent renvoyer à des traditions germaniques – le bracelet et l'anneau sigillaire en or massif renvoyant à son titre de « roi » –, Childéric portait le manteau de pourpre (*paludamentum*) des fonctionnaires romains et des armes ornées de décors cloisonnés, particulièrement affectionnés des Romains d'Orient. À l'image de Childéric, les Francs qui, après la déposition du dernier empereur romain d'Occident en 476, étendirent leur autorité sur la Gaule, se considéraient probablement moins comme des barbares que comme des Romains, acteurs de la perpétuation de Rome en Gaule.



# Naissance et expansion du *Regnum Francorum*

Lorsqu'il succède à son père en 481 ou 482, Clovis hérite de la fonction de gouverneur de la province romaine de Belgique seconde. Il n'est alors qu'un chef militaire parmi d'autres, dont le pouvoir reste ancré sur l'Escaut. En trente ans, ce franc baptisé Chlodovech, c'est-à-dire « le guerrier pillard », va se muer en roi fondateur d'un peuple unifié par les conquêtes militaires et idéologiques. C'est la naissance du « royaume des Francs ».

## Les belles ruines de Rome

Déchiré par les guerres civiles, l'Empire romain est décapité en 476, lorsque le jeune empereur Romulus Augustule – il n'a alors que quinze ans –, installé sur le trône un an plus tôt, est déposé par le chef barbare Odoacre. Ancien serviteur du pouvoir impérial, Odoacre envoie les insignes impériaux à l'empereur d'Orient Zénon, installé à Constantinople. L'Empire romain d'Occident n'est plus, mais Rome ne disparaît pas en un jour. La brutalité du changement est sans doute à relativiser, car à cette date, rares sont les territoires de l'Empire qui sont encore gouvernés directement par l'empereur : en dehors de l'Italie, de la Dalmatie et du sud de la Provence, le pouvoir est exercé au nom de Rome par des rois fédérés. En Gaule, trois royaumes barbares se constituèrent sur les ruines du pouvoir impérial : celui des Wisigoths, celui des Burgondes et celui des Francs.

Le point de départ de l'expansion de ces royaumes est sans doute à rechercher antérieurement à l'événement de 476, avec la mort du consul et patrice des Romains Aetius, en 454. Généralissime de l'armée d'Occident, Aetius fut le grand artisan de l'intégration des peuples barbares fédérés à la défense militaire de Rome : il avait lui-même épousé une fille du roi wisigoth Théodoric et avait su habilement user de ses alliances personnelles avec les barbares – et notamment les Huns – pour s'imposer comme un rival de l'empereur. La victoire qu'il remporta en 451 aux champs Catalauniques contre ses anciens alliés est symbolique de cette union romano-barbare

pour la défense de la Gaule : c'est une armée composée notamment de Francs, de Wisigoths et de Burgondes qui repoussa les Huns d'Attila. Le roi wisigoth Théodoric, tué lors de cette bataille, en apparaît même comme l'un des héros et témoigne de la fidélité des rois barbares fédérés envers Aetius, jusqu'à son assassinat par l'empereur Valentinien III.

## Wisigoths, Burgondes et Francs

Installés dans la péninsule Ibérique et dans le sud de la Gaule par Rome depuis au moins 418, les Wisigoths y luttèrent activement, pour le compte de l'Empire, contre les Alains, les Suèves et les Vandales. À la tête d'un royaume fédéré centré sur Toulouse, leurs rois remplissaient donc le rôle de gouverneur fidèle au pouvoir militaire d'Aetius. La mort de ce dernier leur conféra une autonomie suffisante pour qu'ils entreprennent d'étendre leur pouvoir vers le nord et l'est : en 476, l'autorité des rois wisigoths couvrait donc tout le sud-ouest de la Gaule, jusqu'à la Loire et l'Auvergne.

Elle entraîna en contact avec le royaume des Burgondes, installés à l'est de la Gaule. Comme les Wisigoths et les Francs, les Burgondes avaient obtenu le statut de fédérés dès les années 411-413. Installés d'abord autour de Worms, dans un territoire que les Alamans leur disputaient, ils furent réinstallés en 442 en *Sapaudia*, un territoire entourant Genève, d'où ils participèrent également à la résistance contre les Huns aux côtés d'Aetius, puis étendirent leur pouvoir au nord des Alpes, vers l'actuelle Bourgogne

et le Lyonnais. En 476, le roi burgonde Gondebaud († 516) portait même le titre de patrice des Romains et généralissime de l'armée romaine d'Occident. Le royaume franc était sans doute le plus petit des royaumes barbares fédérés de Gaule au moment où Clovis prit le pouvoir.

Malgré des tentatives de Childéric pour étendre son autorité au sud de la Somme, les Francs avaient échoué devant la résistance parisienne menée par sainte Geneviève. Le règne de Clovis (481/482-511) fut, en revanche, un règne de conquêtes et d'expansion vers le sud et l'est. Le succès de son entreprise tenait à sa capacité à fédérer des petits groupes de guerriers qui répondaient jusqu'alors à l'autorité de multiples chefs et à unifier sous son unique autorité Francs saliens et Francs rhénans. Sa première campagne victorieuse eut lieu en 486, lorsqu'il s'empara du « royaume de Soissons », un territoire gouverné par le général romain Syagrius. Contrairement à la façon dont a longtemps été présenté cet épisode, la défaite de Syagrius n'est pas la disparition du dernier rempart romain face à l'expansion franque : Syagrius avait hérité de son père, le maître de la milice Egidius († 464), d'un royaume émancipé de la tutelle impériale.

Cherchant à se tailler un territoire à gouverner sur les ruines de l'Empire et agissant pour son propre compte, Syagrius n'était finalement qu'un roi parmi d'autres. Clovis s'ouvrit ainsi la voie jusqu'à la Loire et noua des alliances avec les royautés voisines : en 492, il maria sa sœur, Audoflède, au roi Ostrogoth Théodoric († 526) ;



en 493, il épousa Clotilde, la nièce du roi burgonde Gondebaud, et conclut un pacte de paix avec lui. Il obtint ainsi son soutien dans la campagne qu'il débuta en 498 contre le grand royaume du sud de la Gaule, celui des Wisigoths.

Parallèlement, Clovis entreprit l'expansion de son royaume à l'est, luttant contre les Thuringiens vers 491-492, puis contre les Alamans. S'il enregistra ses premières victoires contre ces derniers dès 496, il ne parvint à les vaincre définitivement qu'en 506, lors de la bataille décisive de Tolbiac. Au printemps 507, presque dix années après les premières campagnes militaires contre les Wisigoths, Clovis bat enfin le roi Alaric II à la bataille de Vouillé, près de Poitiers, et met la main sur une grande partie des terres gauloises de son royaume: Alaric tué, le pouvoir wisigoth se replia en Espagne autour de Tolède.

### Clovis, nouveau Constantin

En 508, Clovis organise son triomphe sur le modèle romain, dans les rues de Tours, cité abritant les restes de saint Martin, la figure tutélaire de la société gallo-romaine. Revêtu d'une tunique de pourpre et d'une chlamyde, couronné d'un diadème, Clovis s'affirme ainsi comme le seul successeur légitime du pouvoir romain en Gaule. Certaines sources historiques laissent entendre qu'il se serait alors vu décerner le titre de consul par l'empereur d'Orient, Anastase (491-518). Pour Clovis, qui cherche à capter les fondements de l'idéologie impériale, il s'agit de faire reconnaître sa légitimité par les populations et, plus encore, par les élites gallo-romaines qui de surcroît sont chrétiennes.

Sa conversion est donc à replacer dans ce contexte. La date de 496, avancée par le seul récit de Grégoire de Tours (vers 575), dans ses *Histoires* rédigées trois quarts de siècle plus tard, n'apparaît plus crédible aux yeux des historiens: certes, il avait sans doute eu des contacts avec la reine Clotilde (†544) qui aurait pu l'informer sur le déroulement du baptême, mais il apparaît si soucieux de faire de Clovis un « nouveau Constantin »,

### EXPANSION DU ROYAUME DE CLOVIS



et s'inspire si fortement de la vie du premier empereur chrétien pour écrire celle du roi franc, qu'il commet – consciemment ou non – quelques distorsions de la chronologie. La documentation est maigre, cependant, qui nous permette d'établir avec plus de certitude la date exacte du baptême de Clovis: une lettre brève et non datée de l'évêque Avit de Vienne (†518) félicitant Clovis et une lettre tardive (vers 566) de l'évêque Nizier de Trèves à la petite fille de Clovis et Clotilde, la princesse Chlodoswinde. L'auteur de cette dernière associe le baptême de Clovis à un vœu qu'il aurait prononcé sur le tombeau de saint Martin, à Tours, lors

d'un de ses passages dans la ville en 498, 506 ou 508. S'il faut se résoudre, en l'état de la documentation, à ignorer la date exacte du baptême du roi mérovingien, les historiens penchent aujourd'hui pour une date plus tardive de son règne, peut-être à Noël 506 ou 508. Cette conversion au christianisme ne doit dès lors plus être perçue comme un point de départ de la conquête idéologique de la Gaule par le roi franc, mais plutôt comme son aboutissement.

# La continuité des structures romaines

La conversion de Clovis relève d'un certain pragmatisme politique : chef d'une élite militaire franque triomphante mais minoritaire, son adhésion au christianisme apparaît comme une assurance donnée à la puissante aristocratie gallo-romaine, sans laquelle il ne pouvait gouverner la Gaule. L'adhésion idéologique à l'héritage romain, dans ses composantes religieuses, juridiques et administratives restait une clef essentielle de la conquête du pouvoir.

## Les évêques, chefs des cités

Avant même la disparition institutionnelle de l'Empire romain, les évêques de Gaule s'étaient affirmés comme des personnages d'une importance capitale, tant sur le plan religieux que politique. La légalisation du culte chrétien par l'édit de Milan de 313 avait implicitement fait reconnaître la hiérarchie religieuse au sein des structures politiques romaines. Installés dans les principales cités de l'Empire, les évêques devinrent des relais essentiels de l'autorité romaine auprès de populations adoptant progressivement le christianisme.

L'organisation territoriale de l'Église se calqua ainsi sur les circonscriptions administratives romaines et les zones d'influence des évêques métropolitains recouvrirent spontanément les limites des provinces romaines. Au V<sup>e</sup> siècle, à la faveur de la fragilisation politique de l'Empire et de l'éloignement progressif du pouvoir des comtes – représentant le pouvoir administratif romain – qui préféraient s'installer à la campagne, ces évêques acquirent le statut de véritables chefs des cités.

Dans une large mesure, la continuité administrative romaine fut donc assurée par l'institution ecclésiastique. Le profil sociologique des évêques illustre également cette mutation du monde romain tardif. La plupart d'entre eux étaient issus de la haute aristocratie gallo-romaine et se transmettaient les puissantes charges épiscopales comme ils le faisaient des fonctions sénatoriales, au sein d'une même famille et de façon patrimoniale. Grégoire de Tours (538-594) en est un excellent exemple : apparenté

à l'empereur Avitus, il est issu d'une famille auvergnate de rang sénatorial, comptant nombre d'évêques dont ceux de Clermont et Lyon, auprès desquels Grégoire fit son éducation, avant de succéder à l'un d'eux au siège épiscopal de Tours en 573. Avant le VII<sup>e</sup> siècle, la hiérarchie épiscopale est un milieu encore largement laïcisé, héritier d'une culture romaine classique, où la maîtrise de la rhétorique, de la logique et du droit reste un élément puissant de distinction sociale.

## L'union des élites

Les rois barbares comprirent très vite qu'ils ne pourraient établir leur pouvoir sur la Gaule qu'avec le soutien de cette puissante aristocratie épiscopale. Le roi wisigoth Euric dut ainsi éprouver la résistance organisée en Auvergne par Sidoine Apollinaire (431-486), membre de l'aristocratie sénatoriale, gendre de l'empereur Avitus, devenu évêque de Clermont en 470. La lettre qu'adressa l'évêque Rémi de Reims à Clovis, en 481/482, pour le féliciter d'avoir succédé à son père à la tête de la province de Belgique seconde est sur ce point particulièrement explicite : « Tu devras t'en rapporter à tes évêques et recourir toujours à leurs conseils. Car si tu t'entends bien avec eux, ta province ne pourra qu'en être consolidée. » Le premier domaine au sujet duquel les rois barbares s'appliquèrent à donner des garanties aux élites gallo-romaines fut celui du droit : Rome était la civilisation du droit écrit et la loi apparaissait depuis toujours comme le fondement de l'ordre politique romain.

Les rois barbares s'appliquèrent donc à promulguer une législation écrite, en latin, puisant largement dans la législation romaine du Code théodosien, et destinée à établir les droits respectifs des barbares et des Romains : en 476, le roi wisigoth Euric fit rédiger une somme juridique applicable à l'ensemble du royaume wisigothique, que l'on nomme Code d'Euric ; en 506, le roi Alaric II promulgua la « loi romaine des Wisigoths », dite Bréviaire d'Alaric, à l'occasion d'un grand concile réunissant les évêques de son royaume à Agde ; en 501/502, le roi Gondebaut promulgua la « loi des Burgondes », dite loi Gombette, complétée par la suite par la « loi romaine des Burgondes ».

## La conversion des barbares

Outre le droit, la religion chrétienne, devenue religion de l'État romain depuis l'édit de Théodose de 392, constituait également un enjeu central de la relation entre les élites gallo-romaines et les élites barbares. Ceci à plus forte raison que les élites burgondes et wisigothiques avaient majoritairement adopté une forme déviante du christianisme, condamnée par l'Église depuis le concile de Nicée de 325, nommé l'arianisme. Les mauvaises relations entre les évêques catholiques de Gaule et les rois wisigothiques s'expliquent en partie par cette divergence religieuse : le roi Récarède ne se convertit au christianisme nicéen qu'en 589.

Du côté des Burgondes, le roi Gondebaut, s'il restait arien, entretenait des relations pacifiées avec les élites épiscopales, et notamment avec

DE LA GAULE ROMAINE À L'ÉGLISE MÉROVINGIENNE



le puissant évêque Avit de Vienne. La famille royale comptait même des chrétiens de confession nicéenne, dont la femme du roi, sa sœur et sa nièce, Clotilde, qui devint l'épouse de Clovis. Le roi franc, qui était resté étranger au christianisme, apparaît donc comme une exception. Il n'est pas impossible que les évêques de Gaule aient vu dans ce souverain vierge de toute hérésie chrétienne un moyen de faire triompher leur cause,

notamment contre les royaumes barbares ariens. La réduction du royaume wisigoth en 507-508 et la réunion d'un grand concile à Orléans en 511 semblent leur avoir donné raison : peu de temps avant sa mort, le roi mérovingien inaugurerait une politique militante en faveur de l'Église, de plus en plus étroitement associée au gouvernement royal. Baptisé par l'évêque Rémi de Reims, le chef de l'épiscopat du nord de la Gaule

qui lui avait apporté son soutien dès son avènement, Clovis fut alors qualifié de « fils de l'Église catholique ». Si la conversion d'une partie des élites franques, au seuil des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, fut un tournant politique, celle du peuple de Gaule fut évidemment plus lente : les archéologues remarquent que les pratiques funéraires païennes perdurent au moins jusqu'au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle.

# Le royaume franc au temps de la « grande faide royale »

« Rois chevelus » en raison de leur coiffure longue qui les distinguait des autres Francs, « rois fainéants » incapables de gouverner seuls, les successeurs de Clovis furent longtemps les mal-aimés de l'histoire médiévale. Victimes d'une mauvaise image forgée par la propagande des usurpateurs carolingiens, les Mérovingiens ne méritent sans doute pas le traitement qu'on leur a longtemps réservé.

## Le partage du royaume de Clovis

À sa mort, en 511, Clovis laisse quatre prétendants à l'héritage mérovingien, chacun recevant une partie du royaume. On a longtemps associé cette pratique du partage à une vieille

coutume « germanique » et à une conception patrimoniale du royaume propre aux Francs. Pourtant, le système politique de la Tétrarchie avait déjà été inauguré par Rome à la fin du II<sup>e</sup> siècle. D'autre part, les fils de Clovis n'étaient pas tous nés de la

même mère et la transmission du pouvoir relevait des mêmes stratégies que les mariages: la consolidation des alliances, sans lesquelles il était impossible de gouverner. Ce partage de 511 n'est donc pas totalement dénué de pragmatisme politique.

## LE ROYAUME FRANC AU TEMPS DES RIVALITÉS DYNASTIQUES



# Naissance de l'université

Les premières universités, apparues au tournant du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, constituent une innovation majeure de la période médiévale. Le système de promotion sociale qu'elles introduisaient, fondé sur la reconnaissance d'un savoir acquis, venait en effet rompre avec les valeurs traditionnelles de la naissance et du service. En cela, elles ne traduisaient pas seulement un nouveau dynamisme culturel, mais une véritable révolution sociale.

## De l'*universitas* aux universités

En 1179, le pape Alexandre III entreprit d'unifier un paysage scolaire qui s'était spontanément développé au cours du XII<sup>e</sup> siècle : à l'occasion du troisième concile du Latran, il imposa que l'enseignement dispensé soit gratuit et que seuls les maîtres ayant reçu de l'autorité ecclésiastique une licence d'enseigner (*licencia docendi*) puissent exercer. Avec l'invention de la licence, l'Église s'assurait le monopole de l'enseignement mais garantissait également la reconnaissance des savoirs acquis dans toute la chrétienté. Maîtres et étudiants prirent peu à peu conscience de constituer une communauté intellectuelle spécifique dont il fallait défendre les intérêts auprès des autorités urbaines, religieuses ou souveraines : durant les décennies 1180-1220, à Paris – mais aussi à Bologne ou Oxford – ils se constituèrent en *universitas*, c'est-à-dire en association jurée, sur le modèle des communes ou des métiers urbains. Ces trois premières universités naquirent donc simultanément d'un regroupement d'écoles parfois anciennes et d'une quête d'autonomie juridique des « écoliers ».

L'université parisienne obtint la reconnaissance officielle de la papauté vers 1208 : en 1215, le légat pontifical Robert de Courson lui concéda des statuts encadrant la vie communautaire, les cursus et les programmes enseignés. Ceux-ci furent bientôt complétés par la bulle *Parens scientiarum* de 1231, dans laquelle le pape Grégoire IX octroyait de nouveaux privilèges aux maîtres et étudiants. Pour la papauté, Paris était devenue, grâce à

son université, la « mère des sciences » et la nouvelle Cariath-Sepher, la cité des lettres de l'Ancien Testament. Tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle, l'université de Paris attirait des clercs venus de toute l'Europe qui, en fonction de leur origine géographique, se réunirent spontanément en quatre « nations » – française, normande, picarde et anglaise-allemande. Disciplines et cursus s'organisèrent au sein de « facultés », selon un schéma globalement partagé par les différentes universités : les arts libéraux constituaient une étape préparatoire pour accéder aux facultés de médecine, de droits canon et civil – ce dernier avait toutefois été interdit à Paris depuis 1219 – et de la théologie ; les étudiants devaient obtenir le baccalauréat avant de pouvoir prétendre à la licence et devenir ensuite à leur tour maîtres ou docteurs.

## Le paysage universitaire aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles

Les XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles furent ceux du succès du modèle universitaire dans toute l'Europe : on dénombrait 12 universités actives avant 1300, elles sont 65 en 1500. S'inspirant des modèles institutionnels développés à Paris ou Bologne, ces nouvelles institutions naquirent tantôt de la réorganisation d'écoles préalables – Montpellier (1220) –, tantôt de l'essaimage des trois premières universités – Cambridge (1209), Padoue (1222), Orléans et Angers (1229-1231) ou encore Sienne (1246) –, tantôt de l'initiative du pouvoir laïc ou pontifical – Salamanque (1218), Naples (1224), Toulouse (1229). La plupart des universités fondées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles – dont Prague (1347)

qui initia une vague de fondations germaniques – relevaient d'une volonté princière d'affirmer la modernité de leur pouvoir étatique en fondant un *studium*.

Cette multiplication des institutions universitaires, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, modifia en profondeur le paysage universitaire : si l'université de Paris conservait une part de son rayonnement européen, son recrutement subit la concurrence des nouvelles universités, qui tendirent à fixer localement des populations cléricales qui autrefois gagnaient la capitale du royaume de France. Les listes des maîtres et des étudiants des universités françaises, recueillies en 1403, témoignent ainsi d'une progressive régionalisation de leur recrutement et de l'érosion du public anglais et germanique à l'université de Paris, principalement en raison des fractures politiques nées du Grand Schisme et de la guerre de Cent Ans. Paris dut néanmoins accueillir jusqu'à 5 000 maîtres et étudiants, quand les effectifs des petites universités ne dépassaient pas quelques dizaines, voire quelques centaines.

## L'affirmation des « gens de savoir »

L'une des conséquences structurelles de cette évolution du paysage scolaire et universitaire fut l'amorce, dans la société féodale, d'un système de promotion sociale par le savoir et les compétences acquises. Les études et l'obtention d'un titre de *magister* devinrent progressivement des critères de distinction et de sélection des futures élites religieuses et



ÉCOLES ET UNIVERSITÉS À PARTIR DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

administratives : princes, rois et Église construisirent des gouvernements modernes en s'appuyant sur ces hommes compétents, et assurèrent ainsi une promotion sociale et politique du savoir. Le phénomène, lentement initié dans les écoles du XII<sup>e</sup> siècle, prit une ampleur nouvelle avec l'avènement des universités.

Les chapitres cathédraux prestigieux se peuplèrent progressivement de maîtres et de docteurs au point que

ces derniers devinrent largement majoritaires aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : ceux de Laon ou de Notre-Dame de Paris devaient accueillir autour de 20 % de gradués d'université dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais ils étaient plus de 65 % vers 1370 et dépassaient 80 % au début du XV<sup>e</sup> siècle. En 1378, le pape Clément VII avait d'ailleurs imposé que tout clerc briguant une prébende de chanoine possède au moins une maîtrise ès arts. Le même

phénomène est observable au sein des grands corps d'états royaux ou princiers, ou des différentes institutions judiciaires locales, peuplés des licenciés ou docteurs en droit civil et canon. Cette valorisation des savoirs scolastiques encouragea enfin les souverains à adopter eux-mêmes la figure du roi sage : « un roi illettré est un âne couronné » avait écrit, dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, Jean de Salisbury.

# Le Languedoc « cathare »

Les historiens peinent à répondre à l'unisson à cette question : les cathares ont-ils existé en Languedoc ? Ce qui fut longtemps une certitude, alimentant depuis le XIX<sup>e</sup> siècle une part non négligeable de fantasmes, n'en est plus une aujourd'hui, car à regarder avec attention la documentation médiévale, le dossier du catharisme albigeois peut sembler fragile. L'Église et le pouvoir capétien auraient-ils inventé l'hérésie à des fins politiques ?

## Les « bons hommes »

Le terme de « cathare », employé par saint Augustin pour désigner une forme d'hérésie dualiste, resurgit dans le vocabulaire ecclésiastique du nord de l'Europe dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : en 1164, le moine Eckbert de Shönaue publie ainsi un *Livre contre l'hérésie des cathares*, dans lequel il dénonçait l'existence d'une communauté mixte pratiquant une vie pieuse particulièrement austère. Le terme est ensuite employé lors du concile de Latran III (1179) pour désigner des hérétiques installés dans le Saint-Empire et dans l'Italie du Nord et du centre. Mais il n'est jamais employé pour désigner ceux qui, dans le midi de la France, se font appeler les « bons hommes » ou les « bons chrétiens ». Car, en guise d'hérésie, les mouvements ainsi désignés s'apparentent souvent à des courants d'inspiration évangélique, soucieux de renouer avec le message originel du Christ, et qui dénoncent la tutelle médiatrice et la richesse de l'Église. L'Église de la Réforme grégorienne qui, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, s'était nourrie de cette aspiration à une foi pure, avait atteint, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, un état de stabilité institutionnelle qui la conduisait dorénavant à se méfier de ce qui pouvait lui apparaître comme des formes de contestation de son autorité : ainsi des Vaudois lyonnais, autorisés à prêcher en 1179, avant d'être condamnés comme hérétiques en 1184.

En Languedoc, on peine à trouver la trace d'une menace hérétique avant le XIII<sup>e</sup> siècle : le procès-verbal du supposé « concile cathare » de Saint-Félix-de-Caraman (1167), sur

lequel s'appuyaient les historiens pour démontrer l'existence d'une Église cathare structurée, est vraisemblablement un faux forgé au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette dissidence méridionale nous est donc principalement connue par l'intermédiaire d'une documentation ecclésiastique qui lui est résolument hostile – traités antihérétiques, sources inquisitoriales, procès, enquêtes et manuels d'inquisiteurs –, auxquelles s'ajoutent quelques rares écrits du XIII<sup>e</sup> siècle de nature dualiste : deux « rituels » – dont l'un en langue d'oc – et deux traités religieux – dont l'un intitulé le *Livre des deux principes*. Si l'existence d'une hérésie dualiste en Languedoc semble bien attestée au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la documentation ne l'assimile jamais à des cathares et préfère évoquer – en privilégiant une désignation géographique – les Albigeois.

## La croisade albigeoise

C'est à partir des années 1140 que l'Église commence à se préoccuper du Midi toulousain, dans un contexte politique où le roi capétien Louis VII cherche à faire valoir les droits de sa femme, Aliénor d'Aquitaine, sur le comté de Toulouse. Bernard de Clairvaux fait une première campagne de prédication dans l'Albigeois, en 1145, puis, en 1177, le comte Raymond V invite les cisterciens à s'y installer durablement pour combattre l'hérésie.

Le comte redoute surtout que les puissances voisines – roi Plantagenêt, roi Capétien et roi d'Aragon – n'usent du prétexte de l'hérésie pour fondre sur son territoire : en prenant les devants, toutefois, il accreditait la thèse du péril

hérétique. Les cisterciens dressent alors un tableau apocalyptique de l'état de la foi en Languedoc et élaborent un corps de doctrines qu'ils projettent sur une dissidence religieuse qui s'affirme entre Toulouse, Albi et Carcassonne. Les « bons hommes » sont en effet des contestataires de l'ordre ecclésiastique féodal : ils refusent les sacrements de l'Église pour ne reconnaître que la valeur du *consolamentum*, qui avait à la fois valeur de baptême, d'ordination et d'extrême-onction. Sous prétexte d'un évangélisme absolu, ils refusent également de prêter serment et de donner la mort. Or, ils recrutent principalement dans les élites des villes et dans la petite chevalerie des bourgs fortifiés qui subissaient alors un déclasserement économique et social : ce portrait social d'une hérésie qui n'avait rien de populaire la rendait d'autant plus dangereuse.

Les cisterciens multiplièrent donc – sans grand succès – les prédications tandis qu'avec l'appui de l'autorité pontificale, ils n'hésitaient pas à démettre le haut clergé local qu'ils soupçonnaient de connivence avec l'hérésie. Ce fut bientôt le comte Raimond VI lui-même qui fut accusé de mollesse et excommunié en 1207. Dans un contexte de forte tension, le légat pontifical Pierre de Castelnaud, un cistercien et ami personnel du pape Innocent III, était assassiné sur les bords du Rhône, en janvier 1208. L'abbé de Cîteaux, Arnaud Amaury, obtint alors du pape la fulmination d'une bulle de croisade contre le comté de Toulouse : la première croisade dirigée contre des chrétiens. Au cri de « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra

les siens! », il mena durant l'été 1209 une armée de quelque 5 000 chevaliers, principalement venus du nord du royaume, contre les terres du comte de Trencavel : Béziers et Carcassonne furent prises, au prix d'un massacre dont se félicita l'abbé. Les territoires conquis furent confiés au comte Simon de Montfort, qui prit la tête de la croisade et soumit l'ancien domaine des Trencavel, avant de se tourner vers Toulouse en juin 1211.

### Capétiens et Inquisition

L'objectif de la croisade se révélait n'être pas religieux. Le roi Pierre II d'Aragon, qui avait jusqu'alors laissé faire, décida d'intervenir pour contrer les ambitions de Simon de Montfort, mais échoua devant Muret en août 1213. Raimond VI et son fils organisèrent alors la résistance contre le

nouveau comte, et, en septembre 1217, parvinrent à soulever la population de Toulouse : au cours du long siège qui s'ensuivit, Simon de Montfort trouva la mort, en juin 1218. À la demande du pape Honorius III, le roi capétien Philippe Auguste envoya donc son fils, Louis VIII, reprendre les rênes de la croisade : après un nouveau massacre à Marmande, en mai 1219, ce dernier renonça néanmoins à prendre Toulouse.

Devenu roi, il reprit la tête de la croisade contre Raimond VII, en juin 1226, mais mourut en chemin, laissant le sénéchal de Beaucaire, Imbert de Beaujeu, faire plier le comte de Toulouse. Ce dernier fut contraint de négocier la paix : le 12 avril 1229, à Paris, Raymond VII prêta serment à l'Église et au jeune roi capétien, Louis IX. La croisade albigeoise prenait fin avec le traité

de Paris : la fille du comte, Jeanne, serait mariée au frère du roi, Alphonse de Poitiers, et le comté de Toulouse leur reviendrait. Les années immédiatement postérieures virent la création et l'installation en Languedoc de l'Inquisition qui entreprit, avec l'aide des agents royaux, de poursuivre l'hérésie. La grande offensive inquisitoriale des années 1240 et la réduction du bastion de Montségur (1244) – où 200 personnes furent brûlées – eurent progressivement raison d'une hérésie albigeoise qui avait pris le visage de la résistance, tant religieuse que politique. Elle ne concernait déjà plus que 10 à 15 % de la population et, après le rattachement du comté de Toulouse à la couronne de France, en 1271, elle n'apparut plus qu'à l'état résiduel.

### LES IMPLANTATIONS CATHARES ET LA CROISADE ALBIGEOISE



# Saint-Denis et l'idéologie royale

La réussite capétienne tenait à plusieurs atouts essentiels : la « faveur du hasard biologique » qui fit que, jusqu'en 1328, les rois eurent toujours des héritiers mâles ; une croissance agricole dont profita le principal seigneur des riches plaines de France ; l'établissement d'une administration royale performante ; enfin, la fabrication d'un imaginaire politique fédérateur dont les moines de Saint-Denis furent parmi les principaux artisans.

## L'abbaye royale, des Mérovingiens aux Capétiens

Sur le tympan du portail nord de la basilique Saint-Denis, sculpté vers 1170, figure une représentation de la décollation de Denis, ainsi que de ses compagnons Rustique et Éleuthère : selon la tradition hagiographique établie vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, l'évangéliste et premier évêque de Paris, dans le troisième quart du III<sup>e</sup> siècle, aurait subi son martyre à Montmartre – *Mons martyrium* ou « mont du martyre » – puis aurait porté sa tête jusqu'à un lieu nommé *Catulliacus* où il aurait lui-même choisi de reposer. En ce lieu fut édiflée une première basilique, dont les traces archéologiques laissent supposer qu'elle pourrait dater du IV<sup>e</sup> siècle ou de la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle. C'est à sainte Geneviève que reviendrait l'initiative d'avoir ainsi promu le culte dionysien, qui fut suffisamment renommé pour que, dès le VI<sup>e</sup> siècle, de nombreux aristocrates francs, dont la reine Arégonde († v. 580), y élisent sépulture. L'attachement de la famille mérovingienne au lieu se traduit par de nombreux dons à la communauté monastique qui s'y était établie et par les travaux d'agrandissement et d'embellissement de la basilique engagés par les rois Childebert (v. 550) et Dagobert, avant que ce dernier ne s'y fasse finalement inhumer, en 639. Le prestige de l'abbaye ne cessa de grandir sous les Carolingiens – Charles Martel, Pépin le Bref et Charles le Chauve y élurent à leur tour sépulture, dans une basilique agrandie par l'abbé Fulrad (v. 768-769) – et sous les premiers Capétiens, qui

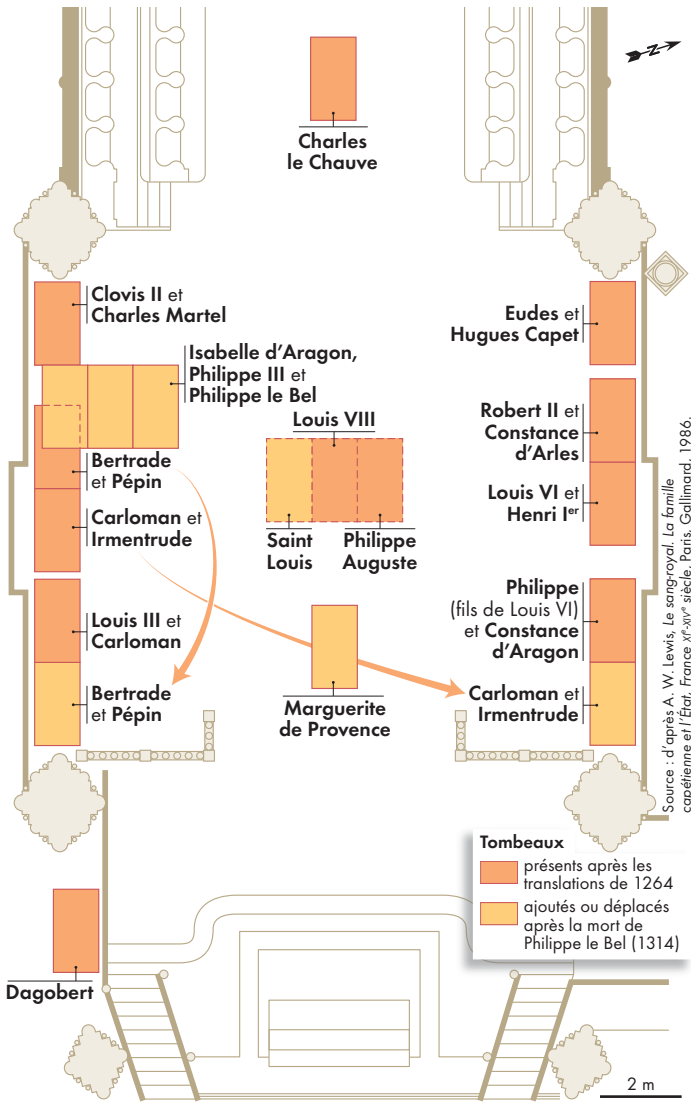
en avaient été eux-mêmes les abbés laïcs. C'est au cours du XII<sup>e</sup> siècle, marqué par l'abbatit de Suger (1122-1151) et la reconstruction – à partir de 1130 – de la basilique gothique, que Saint-Denis devint un véritable laboratoire de l'imaginaire politique royal. L'abbaye est érigée en conservatoire des *regalia*, c'est-à-dire des insignes royaux utilisés lors du sacre : la couronne dite de Charlemagne, l'épée « Joyeuse », les éperons, le sceptre et, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la main de justice. C'est également sous l'abbatit de Suger qu'apparaît la première mention de l'oriflamme, alors désignée sous le nom de « ganafon de Saint-Denis » (1124) : cette enseigne rouge, qui fut rapidement identifiée à l'oriflamme de Charlemagne, que le roi venait lever avant de partir en campagne, faisait de lui le vassal de saint Denis autant que le protecteur de son abbaye. Suger symbolise donc mieux que quiconque l'étroitesse du lien qui unissait la royauté capétienne et l'abbaye dionysienne : conseiller des rois Louis VI et Louis VII, il rédigea un panégyrique du premier – intitulé la *Vie de Louis VI* (v. 1137-1144) – et exerça pour le second la charge de régent du royaume, lorsque le roi partit en croisade entre 1147 et 1149.

## L'atelier historiographique de la royauté

L'œuvre historique du *scriptorium* de Saint-Denis était cependant antérieure à Suger : les *Gestes de Dagobert*, notamment, furent rédigés dès 835 par l'abbé Hilduin. Mais c'est bien l'emblématique abbé du XII<sup>e</sup> siècle qui y ordonna l'élaboration

de plusieurs compilations historiques pour lesquelles les moines de l'abbaye se mirent en quête de manuscrits auprès des autres grands monastères du royaume, dont Fleury et Saint-Germain-des-Prés : à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Saint-Denis s'était ainsi constitué une riche bibliothèque autour de laquelle se développa l'atelier historiographique de la royauté. Le moine Rigord en exploita toute la richesse documentaire – lettres, actes publics, etc. – pour élaborer ses *Gestes de Philippe Auguste*, dont il offrit une première version au roi en 1196, avant d'en poursuivre la rédaction jusqu'en 1207. Il y affirmait notamment que « les rois de France descendent des Troyens eux-mêmes » : au prix de quelques « bricolages » il faisait du Mérovingien Pharamond le « premier roi des Francs en Gaule » et le descendant de Priam. Rigord n'était pas l'inventeur du mythe des origines troyennes des Francs : l'idée avait été puisée dans l'*Histoire des Francs* de Frédégaire, écrite au VII<sup>e</sup> siècle. Mais le récit de Rigord, qui avait l'avantage de poursuivre la généalogie royale jusqu'aux Capétiens, s'imposa durablement et fut repris, vers 1260, par le moine Primat. C'est à ce dernier que Louis IX commanda une vaste compilation sur l'histoire de la royauté de France, baptisée le *Roman des rois* et remise au roi Philippe III le Hardi en 1274. L'œuvre de Primat puisait dans toute l'historiographie disponible à la bibliothèque de l'abbaye, depuis les chroniques et annales carolingiennes jusqu'à la *Vie de Louis VI* par l'abbé Suger. Écrite en français, cette vaste fresque historique tout à la gloire de la royauté connut un succès

## LES SÉPULTURES ROYALES DE LA BASILIQUE SAINT-DENIS



considérable et constitua le noyau de ce que l'on nomma, à partir du règne de Charles V, les *Grandes chroniques de France*. L'œuvre de Primat fut continuée par les moines dionysiens, parmi lesquels figurent Guillaume de Nangis (†1300) – archiviste de l'abbaye entre 1289 et 1299, auteur d'une vaste chronique latine et des deux *Gestes de Louis IX* et *Gestes de Philippe III* –, Richard Lescot (†1400) ou encore Michel Pintoin (1350-1421) – chantre de l'abbaye et auteur d'une chronique du règne de Charles VI.

## Le « cimetière aux rois »

La description qu'offre Suger du nouveau chœur de la basilique consacré en 1144, dans son *De administratione*,

témoigne de sa volonté de faire de l'espace situé derrière l'autel de la Trinité « le cimetière aux rois ». Dès le XII<sup>e</sup> siècle, Saint-Denis accueillit de nombreux visiteurs venus observer les tombes royales, au point que les historiographes de l'abbaye s'appliquèrent à développer le genre littéraire des abrégés historiques ayant fonction de guide, en indiquant l'emplacement des sépultures des rois gratifiés d'une courte notice biographique : vers 1196-1200, le moine Rigord en élabora un, imité, un siècle plus tard, par Guillaume de Nangis. La coutume royale de se faire systématiquement inhumer dans la basilique Saint-Denis ne fut toutefois pas fermement établie avant le début du XIII<sup>e</sup> siècle :

Philippe I<sup>er</sup> (†1108) choisit Fleury et Louis VII (†1180) élut finalement sépulture à Barbeau. Après Philippe Auguste, cependant, tous les rois de France se firent inhumer à Saint-Denis – à l'exception notable de Louis XI (†1483), qui repose à Cléry. Mais c'est à Louis IX et à l'abbé Mathieu de Vendôme que revint l'initiative de faire réorganiser la disposition des sépultures royales à l'intérieur du chœur, vers 1262-1263 : seize tombeaux nouveaux furent alignés, réservant le côté sud aux Mérovingiens et Carolingiens et le côté nord aux Capétiens. Quant aux tombes de Philippe Auguste et Louis VIII, elles furent placées au centre, dans l'axe de celle de Charles le Chauve : en épousant Isabelle de Hainaut, Philippe Auguste avait en effet renoué avec la lignée carolingienne et leur fils, Louis VIII, incarnait cette synthèse dynastique. Ce dessein original fut quelque peu modifié à la demande de Philippe le Bel, en 1306-1307 : Mérovingiens, Carolingiens et Capétiens furent entremêlés, tandis que Saint Louis, fraîchement canonisé, trouvait une place au centre. La nécropole royale donnait finalement à voir ce que les moines du lieu célébraient dans leurs écrits historiques : une continuité dynastique formant un seul et même lignage royal. Durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le rituel des funérailles royales se complexifia et renforça la centralité de l'abbaye dans le dispositif liturgique qui entourait le corps du roi : depuis Notre-Dame à Paris, un cortège solennel en tenue de deuil, composé de la famille royale, des officiers de son Hôtel et des grands corps de l'État – membres de la municipalité parisienne, du Parlement, de l'Université, du clergé – accompagnait le roi, transporté sur une litière, jusqu'à une croix située à mi-chemin entre Paris et Saint-Denis, nommée la Croix-aux-Fins. En ce lieu, l'abbé et les moines de Saint-Denis venaient symboliquement prendre possession de la dépouille royale, tandis le cortège faisait demi-tour, à l'exception de la famille royale qui s'associait aux moines pour la cérémonie d'inhumation.